



CONSEIL RÉGIONAL DE PRÉVENTION
DE L'ABANDON SCOLAIRE
SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN



ÉCOBES
RECHERCHE ET TRANSFERT
CÉGEP DE JONQUIÈRE

Indicateurs de persévérance scolaire au collégial

**Les quatre cégeps de la région
du Saguenay-Lac-Saint-Jean
et l'ensemble du Québec**

Décembre 2010

Coordination et rédaction

Julie Auclair, ÉCOBES Recherche et transfert

Assistance et éditique

Valérie Émond, ÉCOBES Recherche et transfert

Lucie Néron, ÉCOBES Recherche et transfert

Source des données

CSE Indicateurs Cheminement collégial, version 2009-V2

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

Direction générale des affaires universitaires et collégiales

Direction de l'enseignement collégial

Traitement des données

Jane-Hélène Gagnon

Direction générale des affaires universitaires et collégiales

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

Table des matières

TABLE DES MATIÈRES	iii
FAITS SAILLANTS	v
Indicateur 1 : taux de réinscription au 3^e trimestre	1
TABLEAU 1 : Taux de réinscription au 3 ^e trimestre ¹ au collégial, cohortes de 1993 à 2007, région du Saguenay–Lac-Saint-Jean et ensemble du Québec, selon le sexe	3
GRAPHIQUE 1 : Taux de réinscription au 3 ^e trimestre ¹ au collégial, cohortes de 1993 ² à 2007, région du Saguenay–Lac-Saint-Jean et ensemble du Québec, sexes réunis	4
GRAPHIQUE 2 : Taux de réinscription au 3 ^e trimestre ¹ au collégial, cohortes de 1993 ² à 2007, région du Saguenay–Lac-Saint-Jean et ensemble du Québec, chez les femmes	5
GRAPHIQUE 3 : Taux de réinscription au 3 ^e trimestre ¹ au collégial, cohortes de 1993 ² à 2007, région du Saguenay–Lac-Saint-Jean et ensemble du Québec, chez les hommes	6
TABLEAU 2 : Taux de réinscription au 3 ^e trimestre ¹ au collégial, cohortes de 1993 à 2007, région du Saguenay–Lac-Saint-Jean et ensemble du Québec, selon le type de formation	7
GRAPHIQUE 4 : Taux de réinscription au 3 ^e trimestre ¹ au collégial, cohortes de 1993 à 2007, région du Saguenay–Lac-Saint-Jean et ensemble du Québec, en formation préuniversitaire	8
GRAPHIQUE 5 : Taux de réinscription au 3 ^e trimestre ¹ au collégial, cohortes de 1993 à 2007, région du Saguenay–Lac-Saint-Jean et ensemble du Québec, en formation technique.....	9
GRAPHIQUE 6 : Taux de réinscription au 3 ^e trimestre ¹ au collégial, cohortes de 1993 à 2007, région du Saguenay–Lac-Saint-Jean et ensemble du Québec, en accueil ou transition ²	10

Indicateur 2 : taux global d'obtention d'une sanction des études collégiales deux ans après la durée prévue	11
TABLEAU 3 : Taux global d'obtention d'une sanction des études collégiales (DEC ou AEC) deux ans après la durée prévue ¹ , cohortes de 1993 à 2004, région du Saguenay–Lac-Saint-Jean et ensemble du Québec, selon le sexe	13
GRAPHIQUE 7 : Taux global d'obtention d'une sanction des études collégiales (DEC ou AEC) deux ans après la durée prévue ¹ , cohortes de 1993 à 2004, région du Saguenay–Lac-Saint-Jean et ensemble du Québec, sexes réunis	14
GRAPHIQUE 8 : Taux global d'obtention d'une sanction des études collégiales (DEC ou AEC) deux ans après la durée prévue ¹ , cohortes de 1993 à 2004, région du Saguenay–Lac-Saint-Jean et ensemble du Québec, chez les femmes	15
GRAPHIQUE 9 : Taux global d'obtention d'une sanction des études collégiales (DEC ou AEC) deux ans après la durée prévue ¹ , cohortes de 1993 à 2004, région du Saguenay–Lac-Saint-Jean et ensemble du Québec, chez les hommes.....	16
TABLEAU 4 : Taux global d'obtention d'une sanction des études collégiales (DEC ou AEC) deux ans après la durée prévue ¹ , cohortes de 1993 à 2004, région du Saguenay–Lac-Saint-Jean et ensemble du Québec, selon le type de formation	17
GRAPHIQUE 10 :Taux global d'obtention d'une sanction des études collégiales (DEC ou AEC) deux ans après la durée prévue ¹ , cohortes de 1993 à 2004, région du Saguenay–Lac-Saint-Jean et ensemble du Québec, formation préuniversitaire	18
GRAPHIQUE 11 : Taux global d'obtention d'une sanction des études collégiales (DEC ou AEC) deux ans après la durée prévue ¹ , cohortes de 1993 à 2004, région du Saguenay–Lac-Saint-Jean et ensemble du Québec, formation technique	19
GRAPHIQUE 12 : Taux global d'obtention d'une sanction des études collégiales (DEC ou AEC) deux ans après la durée prévue ¹ , cohortes de 1993 à 2004, région du Saguenay–Lac-Saint-Jean et ensemble du Québec, accueil ou transition ²	20

Faits saillants

Indicateur 1 : taux de réinscription au 3^e trimestre

- La diminution du taux de réinscription au 3^e trimestre observée en 2006 chez les étudiants inscrits dans un établissement collégial du Saguenay–Lac-Saint-Jean se poursuit en 2007. Ce taux est en effet passé de 89,7 % en 2005 (le plus haut taux enregistré ces quinze dernières années), à 89,2 % en 2006 pour atteindre 88,0 % en 2007, soit la dernière cohorte étudiée. Avec un écart supérieur de 4,5 points de pourcentage par rapport à l'ensemble du Québec (83,5 % pour la cohorte de 2007), la région conserve toutefois son avance.
- Les femmes continuent de présenter des taux supérieurs de réinscription au 3^e trimestre par rapport aux hommes, et ce, tant dans les établissements collégiaux du Saguenay–Lac-Saint-Jean que dans l'ensemble du Québec. Pour la cohorte de 2007, le taux est de 89,8 % chez les femmes du SLSJ contre 85,7 % chez leurs acolytes masculins, soit un écart de 4,1 points en faveur de ces dernières. Pour l'ensemble du Québec, ce sont 7,2 points de pourcentage qui distancent les hommes des femmes.
- Les taux de réinscription au 3^e trimestre demeurent relativement stables au SLSJ dans les programmes de formation préuniversitaire et de formation technique, ceux-ci avoisinant les 90 % (plus ou moins 2 %) ces quinze dernières années. La situation est tout autre pour les formations en accueil ou transition. Les taux pour les élèves inscrits en première session dans ces types de formation varient en effet entre 70 % et 80 % au cours de la même période au SLSJ.
- En ce qui concerne la dernière cohorte à l'étude, les taux de réinscription au 3^e trimestre ont chuté de 2 points de pourcentage par rapport à la cohorte précédente pour la

formation préuniversitaire et de 2,8 points en accueil ou transition. On constate plutôt un gain de 0,3 point pour la formation technique. La tendance est similaire pour les nouveaux inscrits de l'automne 2007 dans les collèges de l'ensemble du Québec.

Indicateur 2 : taux global d'obtention d'une sanction des études collégiales (DEC ou AEC) deux ans après la durée prévue

- Pour l'ensemble des étudiants des cégeps du Saguenay–Lac-Saint-Jean, le taux global d'obtention d'une sanction des études collégiales deux ans après la durée prévue a diminué, passant de 67,7 % à 64,5 %, soit un écart à la baisse de 3,2 points. Il s'agit du plus faible taux enregistré ces huit dernières années au SLSJ.
- C'est auprès des femmes du SLSJ que le taux a le plus fortement chuté (perte de 4,3 points, passant de 75,5 % à 71,2 %). La diminution est de 1,2 point chez les hommes, passant de 57,6 % à 56,4 % entre 2003 et 2004.
- Le taux global d'obtention d'une sanction des études collégiales deux ans après la durée prévue est de 63,8 % pour l'ensemble du Québec contre 64,5 % pour les cégeps du Saguenay–Lac-Saint-Jean. À l'exception de la dernière cohorte étudiée, ce taux était en augmentation constante au Québec depuis 1994.
- L'avantage comparatif du SLSJ s'est amenuisé pour les quatre dernières cohortes étudiées; les écarts de 5 à 6 points observés pour les cohortes antérieures à 2001 sont ainsi passés à moins d'un point de pourcentage pour la cohorte de 2004.

- Le secteur préuniversitaire du collégial au SLSJ a vu son taux de diplomation deux ans après la durée prévue diminuer de 1,2 point pour la dernière cohorte à l'étude (passant de 72,5 % en 2003 à 71,3 % en 2004). La diminution est plus marquée au secteur technique (5,5 points), son taux passant de 70,1 % en 2003 à 64,6 % en 2004. Il faut reculer en 1995 pour rencontrer des taux aussi faibles dans ce type de formation au SLSJ. Pour les étudiants en accueil ou transition, la situation est demeurée stable pour les deux dernières cohortes observées (41,0 % en 2004 et 41,1% en 2003).
- L'avance de la région du SLSJ par rapport à l'ensemble du Québec s'amenuise autant au secteur préuniversitaire (1,8 point en 2004 contre 2,2 points en 2003) qu'au au secteur technique (4,1 points en 2004 contre 8,3 points en 2003). Quant aux programmes en accueil ou transition, qui recrutent des effectifs plutôt réduits, l'écart est négligeable pour les deux dernières cohortes observées (0,4 et 0,3 point en faveur du SJSJ).

INDICATEUR 1

Taux de réinscription au 3^e trimestre

Indicateur 1 : taux de réinscription au 3^e trimestre

TABLEAU 1 : Taux de réinscription au 3^e trimestre¹ au collégial, cohortes de 1993 à 2007, région du Saguenay–Lac-Saint-Jean et ensemble du Québec, selon le sexe

		COHORTE ³ (AUTOMNE)														
		1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Saguenay–Lac-Saint-Jean																
❖ Femmes	%	90,6	89,5	87,5	87,9	90,7	91,8	91,0	90,6	92,0	90,6	92,7	90,6	91,7	91,1	89,8
	NI ²	(1 709)	(1 728)	(1 726)	(1 821)	(1 608)	(1 659)	(1 658)	(1 525)	(1 477)	(1 328)	(1 325)	(1 262)	(1 307)	(1 264)	(1 344)
❖ Hommes	%	86,7	84,3	82,4	79,9	85,4	85,6	84,8	86,6	85,5	84,1	85,9	85,4	87,1	87,0	85,7
	NI ²	(1 524)	(1 564)	(1 490)	(1 514)	(1 406)	(1 296)	(1 262)	(1 159)	(1 191)	(1 038)	(1 011)	(1 034)	(935)	(1 037)	(1 011)
❖ Total	%	88,8	87,1	85,1	84,3	88,2	89,1	88,3	88,9	89,1	87,7	89,7	88,2	89,7	89,2	88,0
	NI ²	(3 233)	(3 292)	(3 216)	(3 335)	(3 014)	(2 955)	(2 920)	(2 684)	(2 668)	(2 366)	(2 336)	(2 296)	(2 242)	(2 301)	(2 355)
Ensemble du Québec																
❖ Femmes	%	85,4	84,3	84,3	84,8	86,9	86,5	86,2	87,0	88,0	87,7	88,4	88,0	88,5	87,6	86,6
	NI ²	(27 510)	(27 829)	(28 119)	(28 867)	(26 073)	(26 909)	(26 494)	(25 623)	(25 369)	(24 788)	(24 690)	(24 579)	(25 005)	(26 755)	(29 038)
❖ Hommes	%	80,8	79,4	78,4	78,2	80,8	81,2	80,6	80,3	81,3	81,9	82,2	82,0	81,8	81,5	79,4
	NI ²	(22 501)	(22 787)	(22 910)	(23 419)	(21 605)	(21 244)	(20 789)	(19 815)	(19 616)	(18 756)	(18 275)	(18 581)	(19 002)	(20 059)	(21 872)
❖ Total	%	83,3	82,1	81,7	81,9	84,1	84,1	83,7	84,1	85,1	85,2	85,8	85,4	85,6	85,0	83,5
	NI ²	(50 011)	(50 616)	(51 029)	(52 286)	(47 678)	(48 153)	(47 283)	(45 438)	(44 985)	(43 544)	(42 965)	(43 160)	(44 007)	(46 814)	(50 910)

¹ L'indicateur de persévérance au 3^e trimestre fait état des pourcentages d'élèves d'une cohorte qui sont inscrits au 3^e trimestre d'études collégiales, soit au trimestre d'automne de l'année subséquente à celle de leur première inscription au collégial. En fait, il s'agit du **taux global de persévérance au 3^e trimestre**, tous programmes et tous collèges confondus. Les élèves absents au trimestre observé peuvent avoir abandonné définitivement les études collégiales ou être absents temporairement. Parmi les élèves absents, un certain nombre peuvent avoir déserté le milieu de l'enseignement collégial pour poursuivre des études à un autre ordre d'enseignement (secondaire, universitaire) et d'autres ont pu quitter le Québec ou être décédés. Enfin, d'autres élèves absents ont pu terminer leurs études collégiales et avoir formulé ou non une demande de sanction auprès du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

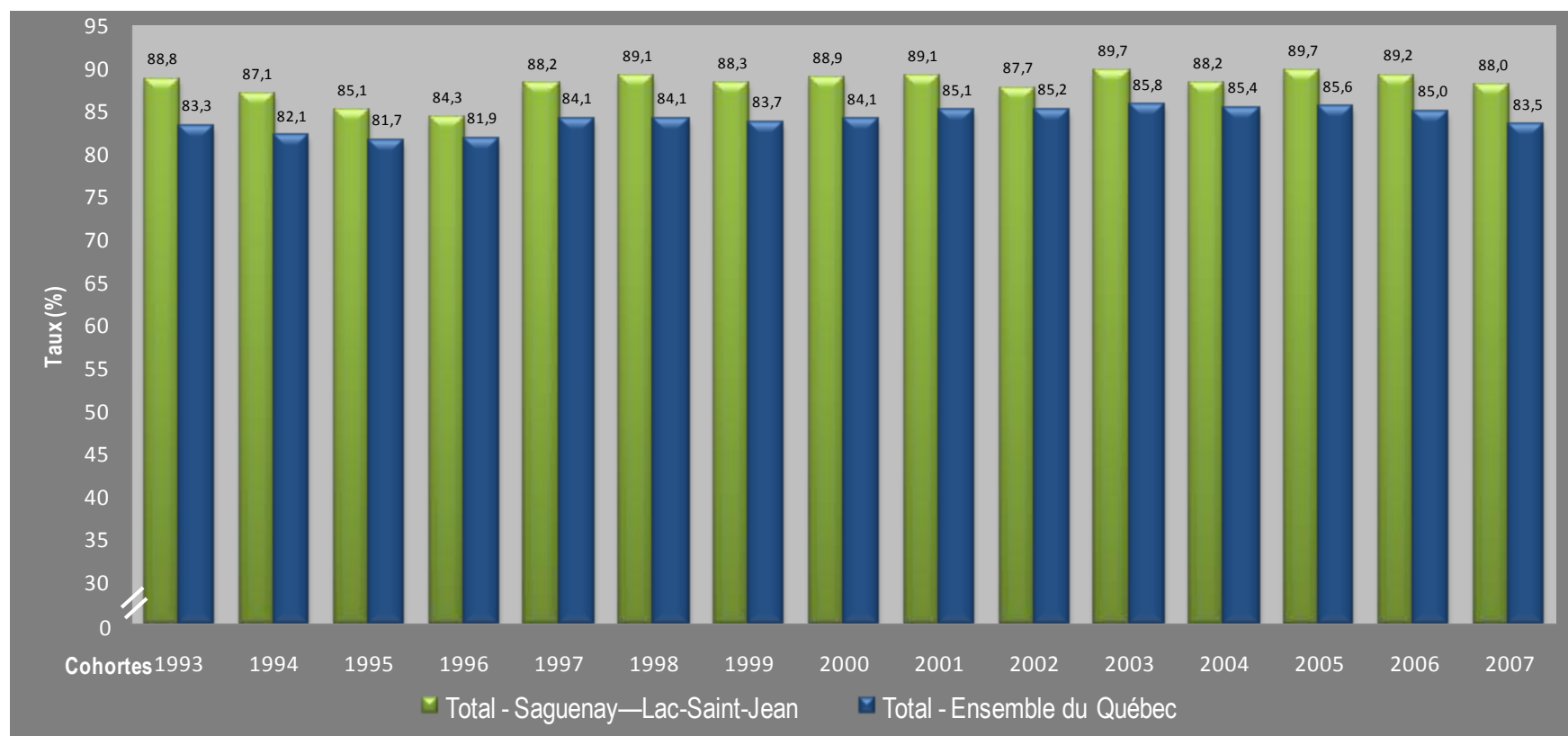
² NI = Nouveaux inscrits, soit les élèves ayant commencé leurs études collégiales à un même trimestre d'automne.

³ À partir de 1993, les nouveaux inscrits à la session d'accueil et intégration (SAI) ou en session de transition se trouvent inclus.

Source : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Direction générale des affaires universitaires et collégiales, Direction de l'enseignement collégial, CSE Indicateurs Cheminement collégial, version 2009-V2.

Indicateur 1 : taux de réinscription au 3^e trimestre

GRAPHIQUE 1 : Taux de réinscription au 3^e trimestre¹ au collégial, cohortes de 1993² à 2007, région du Saguenay–Lac-Saint-Jean et ensemble du Québec, sexes réunis



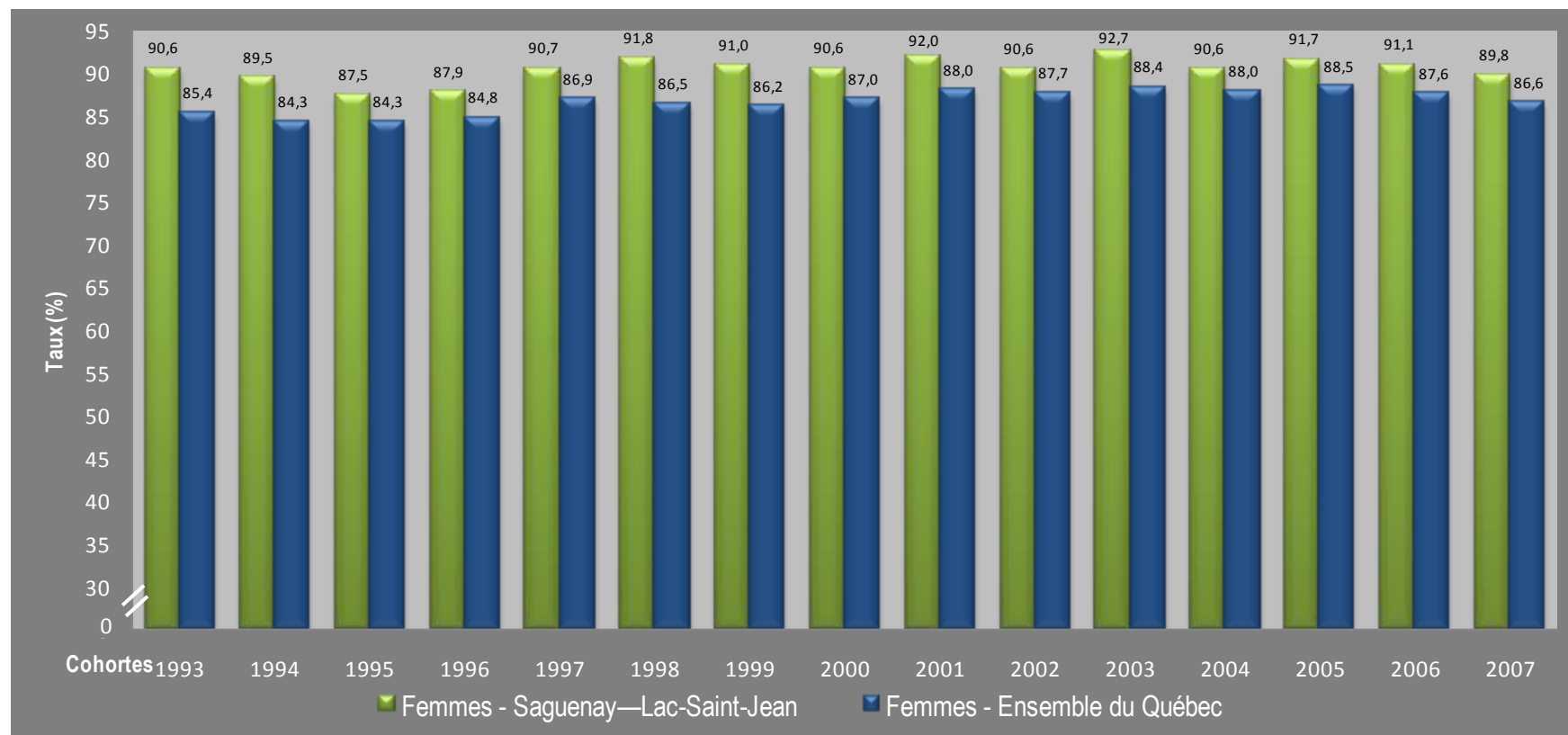
¹ L'indicateur de persévérance au 3^e trimestre fait état des pourcentages d'élèves d'une cohorte qui sont inscrits au 3^e trimestre d'études collégiales, soit au trimestre d'automne de l'année subséquente à celle de leur première inscription au collégial. En fait, il s'agit du **taux global de persévérance au 3^e trimestre**, tous programmes et tous collèges confondus. Les élèves absents au trimestre observé peuvent avoir abandonné définitivement les études collégiales ou être absents temporairement. Parmi les élèves absents, un certain nombre peuvent avoir déserté le milieu de l'enseignement collégial pour poursuivre des études à un autre ordre d'enseignement (secondaire, universitaire) et d'autres ont pu quitter le Québec ou être décédés. Enfin, d'autres élèves absents ont pu terminer leurs études collégiales et avoir formulé ou non une demande de sanction auprès du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

² À partir de 1993, les nouveaux inscrits à la session d'accueil et intégration (SAI) ou en session de transition se trouvent inclus.

Source : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Direction générale des affaires universitaires et collégiales, Direction de l'enseignement collégial, CSE Indicateurs Cheminement collégial, version 2009-V2.

Indicateur 1 : taux de réinscription au 3^e trimestre

GRAPHIQUE 2 : Taux de réinscription au 3^e trimestre¹ au collégial, cohortes de 1993² à 2007, région du Saguenay–Lac-Saint-Jean et ensemble du Québec, chez les femmes



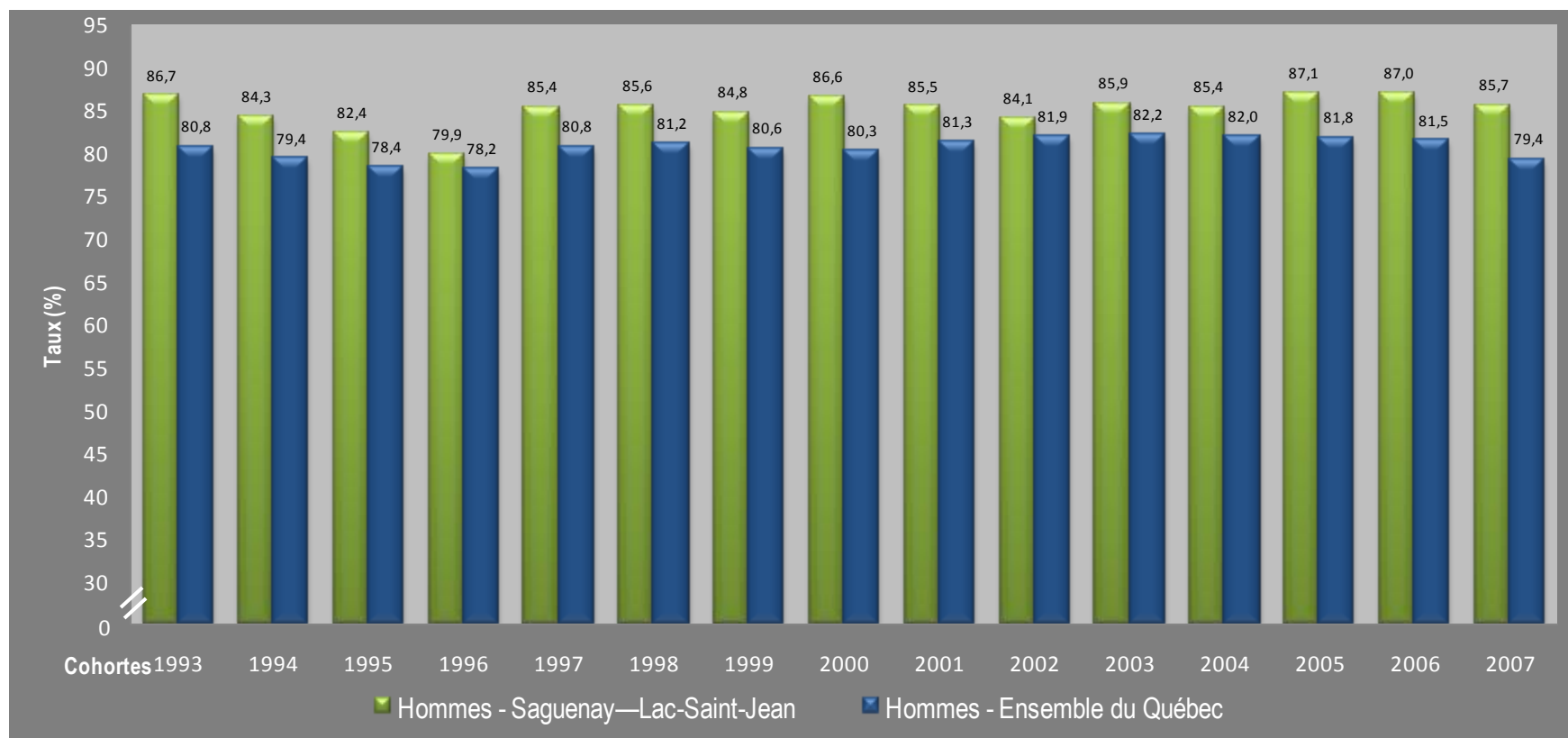
¹ L'indicateur de persévérance au 3^e trimestre fait état des pourcentages d'élèves d'une cohorte qui sont inscrits au 3^e trimestre d'études collégiales, soit au trimestre d'automne de l'année subséquente à celle de leur première inscription au collégial. En fait, il s'agit du **taux global de persévérance au 3^e trimestre**, tous programmes et tous collèges confondus. Les élèves absents au trimestre observé peuvent avoir abandonné définitivement les études collégiales ou être absents temporairement. Parmi les élèves absents, un certain nombre peuvent avoir déserté le milieu de l'enseignement collégial pour poursuivre des études à un autre ordre d'enseignement (secondaire, universitaire) et d'autres ont pu quitter le Québec ou être décédés. Enfin, d'autres élèves absents ont pu terminer leurs études collégiales et avoir formulé ou non une demande de sanction auprès du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

² À partir de 1993, les nouveaux inscrits à la session d'accueil et intégration (SAI) ou en session de transition se trouvent inclus.

Source : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Direction générale des affaires universitaires et collégiales, Direction de l'enseignement collégial, CSE Indicateurs Cheminement collégial, version 2009-V2.

Indicateur 1 : taux de réinscription au 3^e trimestre

GRAPHIQUE 3 : Taux de réinscription au 3^e trimestre¹ au collégial, cohortes de 1993² à 2007, région du Saguenay–Lac-Saint-Jean et ensemble du Québec, chez les hommes



¹ L'indicateur de persévérance au 3^e trimestre fait état des pourcentages d'élèves d'une cohorte qui sont inscrits au 3^e trimestre d'études collégiales, soit au trimestre d'automne de l'année subséquente à celle de leur première inscription au collégial. En fait, il s'agit du **taux global de persévérance au 3^e trimestre**, tous programmes et tous collèges confondus. Les élèves absents au trimestre observé peuvent avoir abandonné définitivement les études collégiales ou être absents temporairement. Parmi les élèves absents, un certain nombre peuvent avoir déserté le milieu de l'enseignement collégial pour poursuivre des études à un autre ordre d'enseignement (secondaire, universitaire) et d'autres ont pu quitter le Québec ou être décédés. Enfin, d'autres élèves absents ont pu terminer leurs études collégiales et avoir formulé ou non une demande de sanction auprès du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

² À partir de 1993, les nouveaux inscrits à la session d'accueil et intégration (SAI) ou en session de transition se trouvent inclus.

Source : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Direction générale des affaires universitaires et collégiales, Direction de l'enseignement collégial, CSE Indicateurs Cheminement collégial, version 2009-V2.

Indicateur 1 : taux de réinscription au 3^e trimestre

TABLEAU 2 : Taux de réinscription au 3^e trimestre¹ au collégial, cohortes de 1993 à 2007, région du Saguenay–Lac-Saint-Jean et ensemble du Québec, selon le type de formation

TYPE DE FORMATION	COHORTE (AUTOMNE)															
	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	
Saguenay–Lac-Saint-Jean																
❖ Préuniversitaire	%	92,2	90,1	90,4	89,7	91,8	91,7	91,8	91,1	91,8	90,0	91,9	89,7	91,2	92,2	90,2
	NI ²	(1 607)	(1 702)	(1 500)	(1 448)	(1 398)	(1 319)	(1 319)	(1 240)	(1 171)	(1 093)	(1 080)	(1 020)	(1 057)	(1 106)	(1 128)
❖ Technique	%	88,8	89,6	86,3	89,3	89,9	90,3	90,3	89,9	90,3	89,9	90,8	89,9	91,0	90,9	91,2
	NI ²	(1 228)	(1 130)	(1 125)	(1 194)	(1 233)	(1 203)	(1 145)	(1 050)	(1 130)	(966)	(976)	(983)	(916)	(892)	(922)
❖ Accueil ou transition ³	%	75,4	69,8	69,5	64,2	70,0	77,8	73,2	79,2	76,8	73,0	77,5	77,5	79,6	73,3	70,5
	NI ²	(398)	(460)	(591)	(693)	(383)	(433)	(456)	(394)	(367)	(307)	(280)	(293)	(269)	(303)	(305)
Ensemble du Québec																
❖ Préuniversitaire	%	85,4	84,4	84,1	84,4	86,6	86,5	86,0	86,5	87,5	87,7	88,4	88,1	88,4	88,0	86,6
	NI ²	(31 323)	(31 647)	(30 820)	(30 581)	(27 787)	(28 186)	(27 690)	(26 451)	(25 820)	(25 488)	(25 961)	(26 182)	(26 952)	(28 719)	(30 991)
❖ Technique	%	81,9	81,5	81,7	81,9	83,2	82,8	83,1	83,4	84,4	85,3	85,3	84,5	84,5	84,3	84,2
	NI ²	(15 195)	(14 844)	(15 507)	(16 399)	(15 999)	(16 019)	(15 452)	(14 769)	(14 799)	(13 309)	(12 456)	(12 365)	(12 422)	(12 564)	(13 425)
❖ Accueil ou transition ³	%	71,0	66,5	66,0	67,0	70,5	72,5	71,1	71,1	73,1	71,9	72,3	72,4	72,3	70,7	67,0
	NI ²	(3 493)	(4 125)	(4 702)	(5 306)	(3 892)	(3 948)	(4 141)	(4 218)	(4 366)	(4 747)	(4 548)	(4 613)	(4 633)	(5 531)	(6 494)

¹ L'indicateur de persévérance au 3^e trimestre fait état des pourcentages d'élèves d'une cohorte qui sont inscrits au 3^e trimestre d'études collégiales, soit au trimestre d'automne de l'année subséquente à celle de leur première inscription au collégial. En fait, il s'agit du **taux global de persévérance au 3^e trimestre**, tous programmes et tous collèges confondus. Les élèves absents au trimestre observé peuvent avoir abandonné définitivement les études collégiales ou être absents temporairement. Parmi les élèves absents, un certain nombre peuvent avoir déserté le milieu de l'enseignement collégial pour poursuivre des études à un autre ordre d'enseignement (secondaire, universitaire) et d'autres ont pu quitter le Québec ou être décédés. Enfin, d'autres élèves absents ont pu terminer leurs études collégiales et avoir formulé ou non une demande de sanction auprès du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

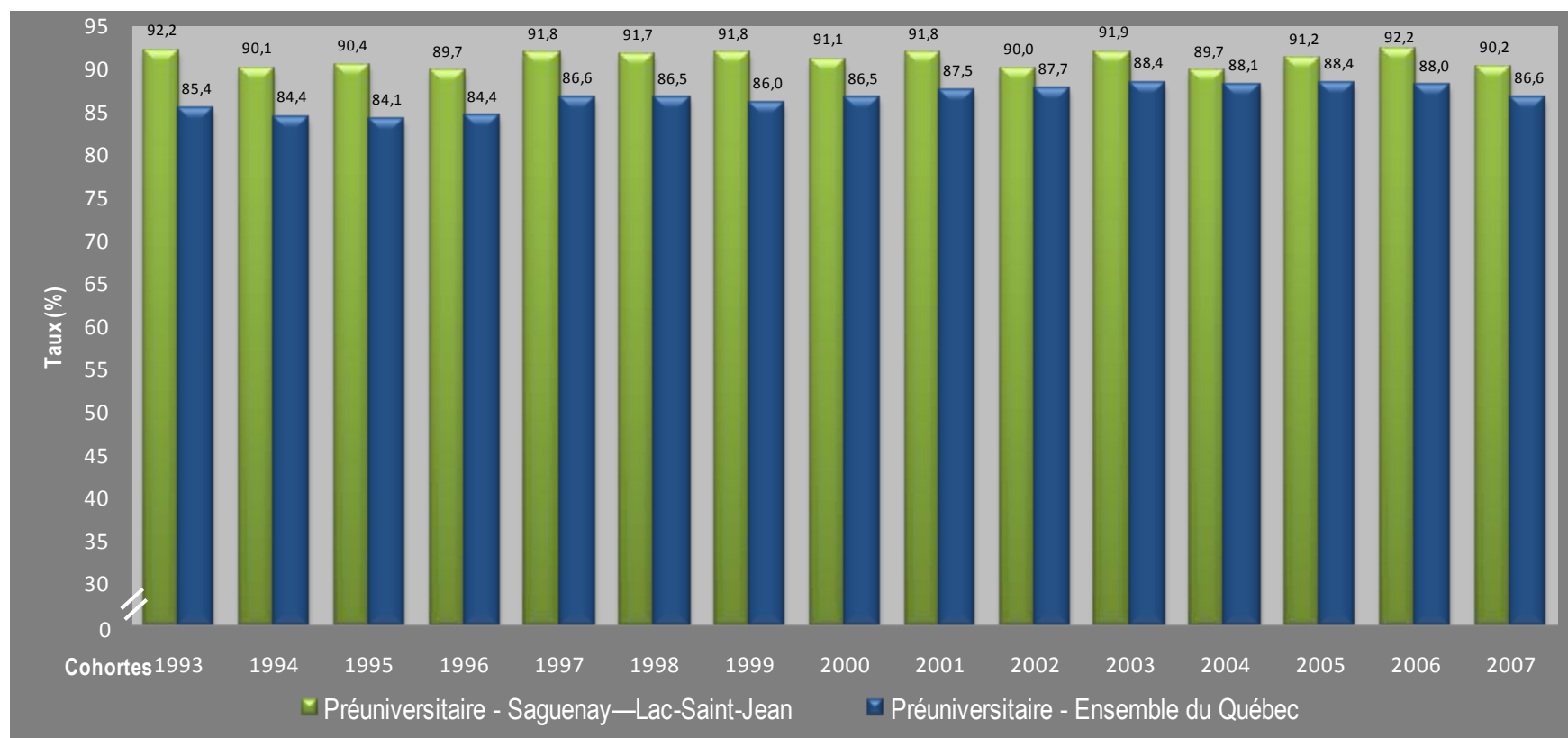
² NI = Nouveaux inscrits, soit les élèves ayant commencé leurs études collégiales à un même trimestre d'automne.

³ Ce type de formation regroupe deux possibilités de cheminement : la session d'accueil et intégration (SAI) et la session de transition.

Source : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Direction générale des affaires universitaires et collégiales, Direction de l'enseignement collégial, CSE Indicateurs Cheminement collégial, version 2009-V2.

Indicateur 1 : taux de réinscription au 3^e trimestre

GRAPHIQUE 4 : Taux de réinscription au 3^e trimestre¹ au collégial, cohortes de 1993 à 2007, région du Saguenay–Lac-Saint-Jean et ensemble du Québec, en formation préuniversitaire

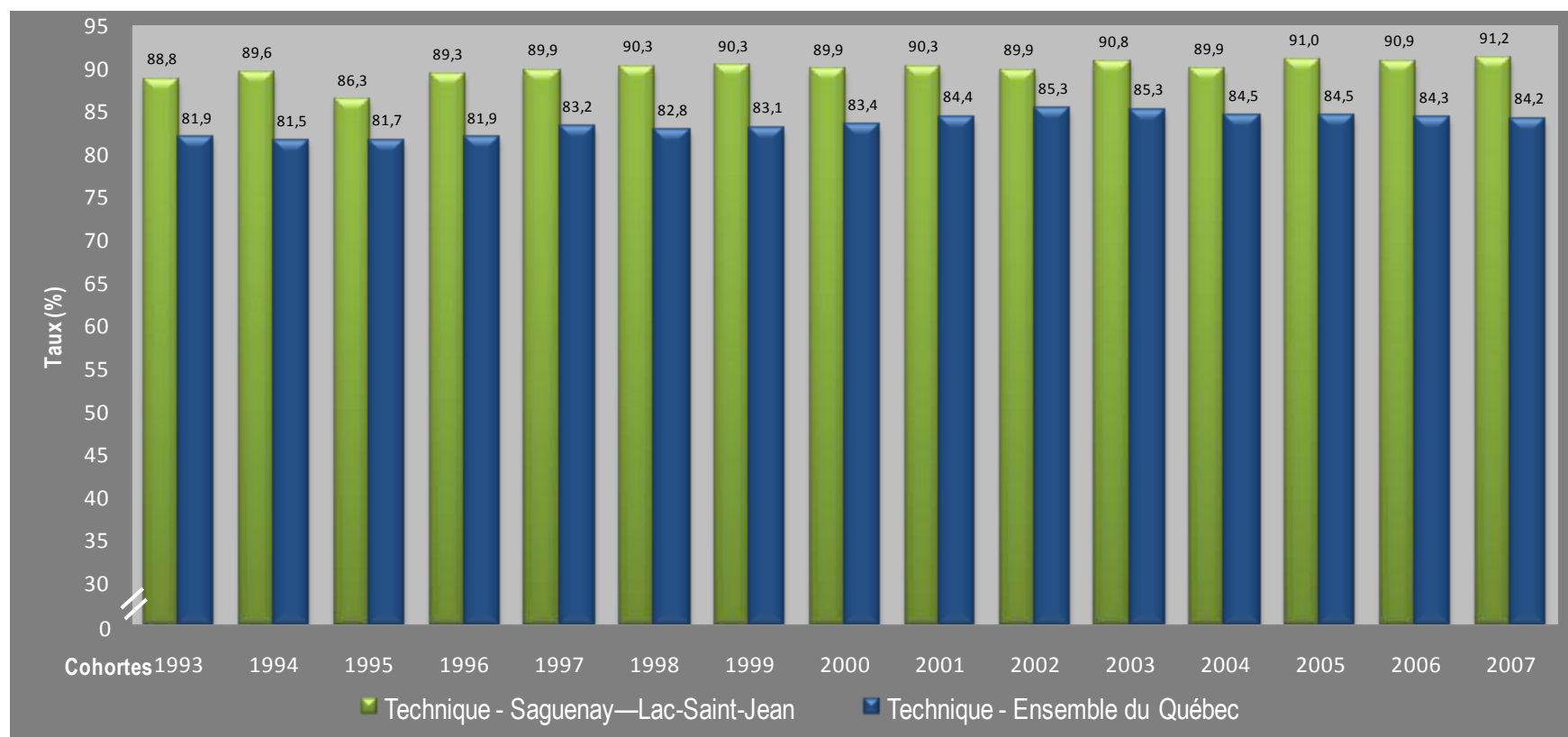


¹ L'indicateur de persévérance au 3^e trimestre fait état des pourcentages d'élèves d'une cohorte qui sont inscrits au 3^e trimestre d'études collégiales, soit au trimestre d'automne de l'année subséquente à celle de leur première inscription au collégial. En fait, il s'agit du **taux global de persévérance au 3^e trimestre**, tous programmes et tous collèges confondus. Les élèves absents au trimestre observé peuvent avoir abandonné définitivement les études collégiales ou être absents temporairement. Parmi les élèves absents, un certain nombre peuvent avoir déserté le milieu de l'enseignement collégial pour poursuivre des études à un autre ordre d'enseignement (secondaire, universitaire) et d'autres ont pu quitter le Québec ou être décédés. Enfin, d'autres élèves absents ont pu terminer leurs études collégiales et avoir formulé ou non une demande de sanction auprès du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Source : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Direction générale des affaires universitaires et collégiales, Direction de l'enseignement collégial, CSE Indicateurs Cheminement collégial, version 2009-V2.

Indicateur 1 : taux de réinscription au 3^e trimestre

GRAPHIQUE 5 : Taux de réinscription au 3^e trimestre¹ au collégial, cohortes de 1993 à 2007, région du Saguenay–Lac-Saint-Jean et ensemble du Québec, en formation technique

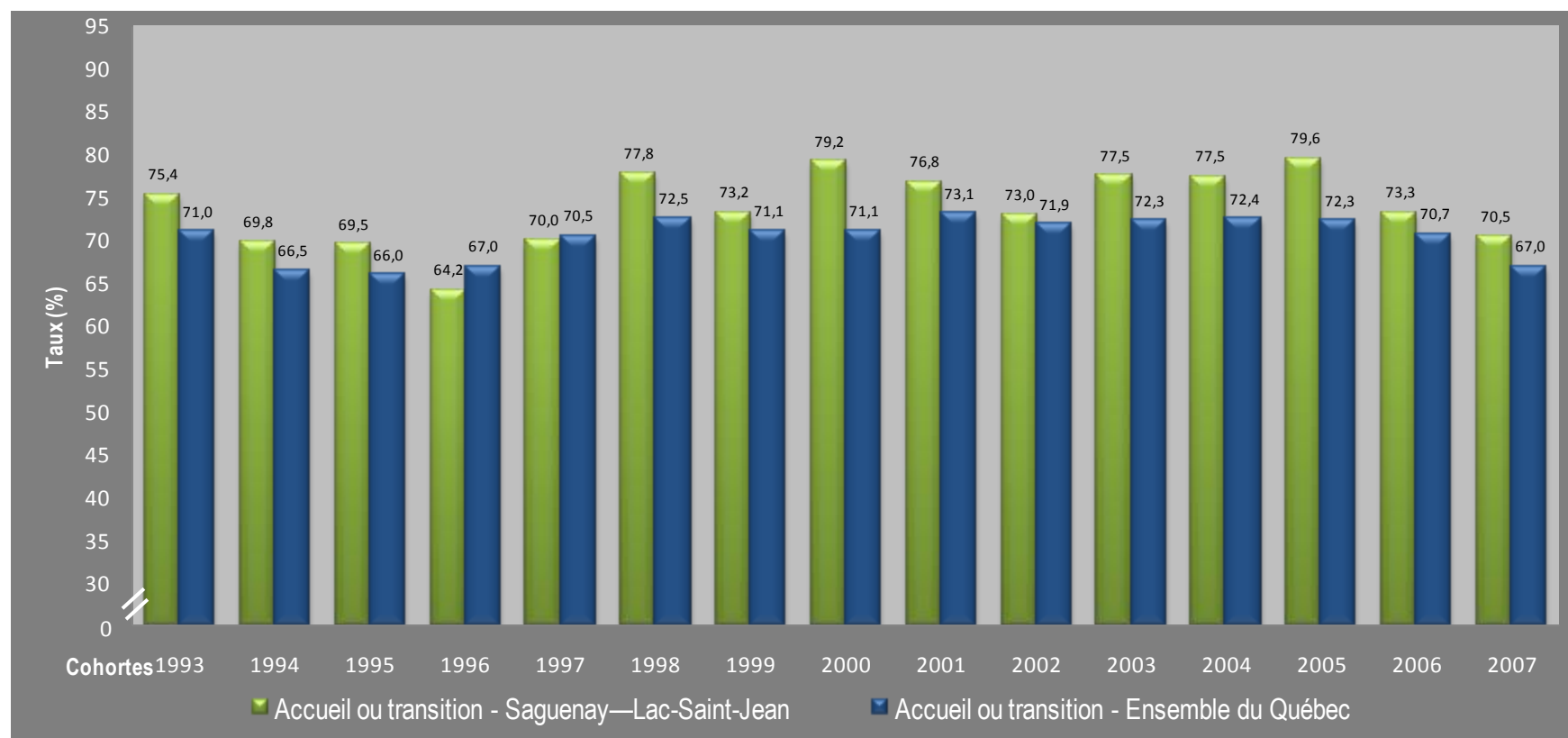


¹ L'indicateur de persévérance au 3^e trimestre fait état des pourcentages d'élèves d'une cohorte qui sont inscrits au 3^e trimestre d'études collégiales, soit au trimestre d'automne de l'année subséquente à celle de leur première inscription au collégial. En fait, il s'agit du **taux global de persévérance au 3^e trimestre**, tous programmes et tous collèges confondus. Les élèves absents au trimestre observé peuvent avoir abandonné définitivement les études collégiales ou être absents temporairement. Parmi les élèves absents, un certain nombre peuvent avoir déserté le milieu de l'enseignement collégial pour poursuivre des études à un autre ordre d'enseignement (secondaire, universitaire) et d'autres ont pu quitter le Québec ou être décédés. Enfin, d'autres élèves absents ont pu terminer leurs études collégiales et avoir formulé ou non une demande de sanction auprès du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Source : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Direction générale des affaires universitaires et collégiales, Direction de l'enseignement collégial, CSE Indicateurs Cheminement collégial, version 2009-V2.

Indicateur 1 : taux de réinscription au 3^e trimestre

GRAPHIQUE 6 : Taux de réinscription au 3^e trimestre¹ au collégial, cohortes de 1993 à 2007, région du Saguenay–Lac-Saint-Jean et ensemble du Québec, en accueil ou transition²



¹ L'indicateur de persévérance au 3^e trimestre fait état des pourcentages d'élèves d'une cohorte qui sont inscrits au 3^e trimestre d'études collégiales, soit au trimestre d'automne de l'année subséquente à celle de leur première inscription au collégial. En fait, il s'agit du **taux global de persévérance au 3^e trimestre**, tous programmes et tous collèges confondus. Les élèves absents au trimestre observé peuvent avoir abandonné définitivement les études collégiales ou être absents temporairement. Parmi les élèves absents, un certain nombre peuvent avoir déserté le milieu de l'enseignement collégial pour poursuivre des études à un autre ordre d'enseignement (secondaire, universitaire) et d'autres ont pu quitter le Québec ou être décédés. Enfin, d'autres élèves absents ont pu terminer leurs études collégiales et avoir formulé ou non une demande de sanction auprès du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

² Ce type de formation regroupe deux possibilités de cheminement : la session d'accueil et intégration (SAI) et la session de transition.

Source : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Direction générale des affaires universitaires et collégiales, Direction de l'enseignement collégial, CSE Indicateurs Cheminement collégial, version 2009-V2.

INDICATEUR 2

**Taux global d'obtention
d'une sanction des études collégiales
deux ans après la durée prévue**

Indicateur 2 : taux de diplomation deux ans après la durée prévue

TABLEAU 3 : Taux global d'obtention d'une sanction des études collégiales (DEC ou AEC) deux ans après la durée prévue¹, cohortes de 1993 à 2004, région du Saguenay–Lac-Saint-Jean et ensemble du Québec, selon le sexe

		COHORTE ³ (AUTOMNE)											
		1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Saguenay–Lac-Saint-Jean													
❖ Femmes	%	67,7	67,5	67,8	70,6	73,6	76,0	75,2	74,2	74,8	74,4	75,5	71,2
	NI ²	(1 709)	(1 728)	(1 726)	(1 821)	(1 608)	(1 659)	(1 658)	(1 525)	(1 477)	(1 328)	(1 325)	(1 262)
❖ Hommes	%	52,0	52,1	53,2	52,7	59,5	55,4	57,1	61,7	55,1	55,2	57,6	56,4
	NI ²	(1 524)	(1 564)	(1 490)	(1 514)	(1 406)	(1 296)	(1 262)	(1 159)	(1 191)	(1 038)	(1 011)	(1 034)
❖ Total	%	60,3	60,2	61,0	62,5	67,0	67,0	67,4	68,8	66,0	66,0	67,7	64,5
	NI ²	(3 233)	(3 292)	(3 216)	(3 335)	(3 014)	(2 955)	(2 920)	(2 684)	(2 668)	(2 366)	(2 336)	(2 296)
Ensemble du Québec													
❖ Femmes	%	61,4	60,9	62,7	64,6	67,6	67,9	68,0	69,6	71,1	70,6	71,2	69,7
	NI ²	(27 510)	(27 829)	(28 119)	(28 867)	(26 073)	(26 909)	(26 494)	(25 623)	(25 369)	(24 788)	(24 690)	(24 579)
❖ Hommes	%	48,5	47,4	48,6	48,6	53,3	53,9	54,2	55,0	55,8	56,6	56,2	56,0
	NI ²	(22 501)	(22 787)	(22 910)	(23 419)	(21 605)	(21 244)	(20 789)	(19 815)	(19 616)	(18 756)	(18 275)	(18 581)
❖ Total	%	55,6	54,8	56,4	57,4	61,1	61,7	62,0	63,2	64,4	64,6	64,8	63,8
	NI ²	(50 011)	(50 616)	(51 029)	(52 286)	(47 678)	(48 153)	(47 283)	(45 438)	(44 985)	(43 544)	(42 965)	(43 160)

¹ Le taux d'obtention d'une sanction des études collégiales est calculé 2 ans après la durée prévue des études, c'est-à-dire 4 ans pour les programmes de DEC en formation préuniversitaire et 5 ans pour ceux en formation technique. Pour la session d'accueil et la session de transition, le taux est donné 5 ans après le début des études collégiales. L'indicateur comprend l'élève qui a obtenu une sanction des études collégiales dans le même programme ou non et dans le même collège ou non que ceux au 1^{er} trimestre d'inscription. La mesure indique le **taux global d'obtention d'une sanction des études collégiales**, soit la somme des DEC et des AEC obtenus par les élèves de la cohorte. Seule la première sanction des études collégiales obtenue par l'élève est considérée dans le calcul.

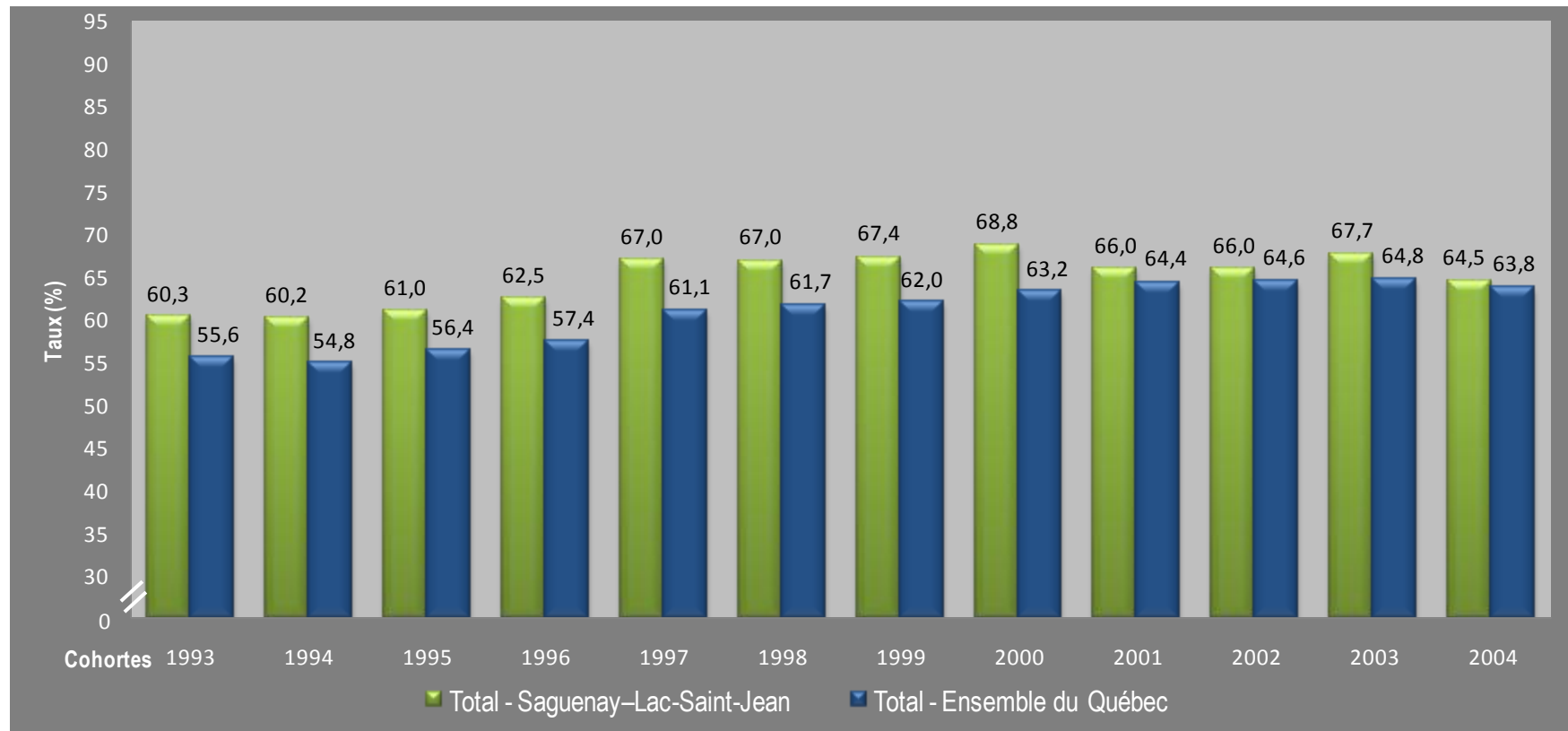
² NI = Nouveaux inscrits, soit les élèves ayant commencé leurs études collégiales à un même trimestre d'automne.

³ À partir de 1993, les nouveaux inscrits à la session d'accueil et intégration (SAI) ou en session de transition se trouvent inclus.

Source : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Direction générale des affaires universitaires et collégiales, Direction de l'enseignement collégial, CSE Indicateurs Cheminement collégial, version 2009-V2.

Indicateur 2 : taux de diplomation deux ans après la durée prévue

GRAPHIQUE 7 : Taux global d'obtention d'une sanction des études collégiales (DEC ou AEC) deux ans après la durée prévue¹, cohortes de 1993 à 2004, région du Saguenay–Lac-Saint-Jean et ensemble du Québec, sexes réunis

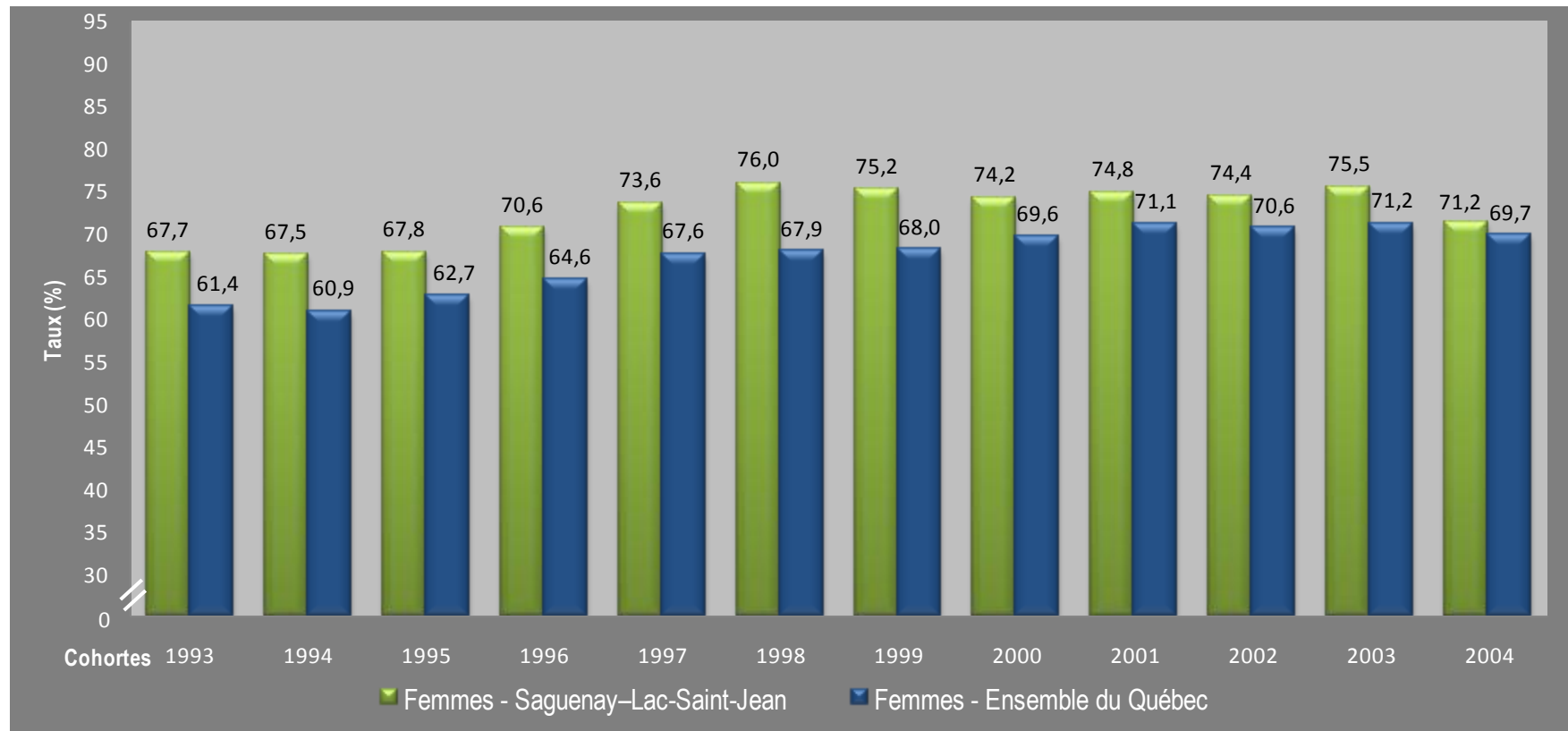


¹ Le taux d'obtention d'une sanction des études collégiales est calculé 2 ans après la durée prévue des études, c'est-à-dire 4 ans pour les programmes de DEC en formation préuniversitaire et 5 ans pour ceux en formation technique. Pour la session d'accueil et la session de transition, le taux est donné 5 ans après le début des études collégiales. L'indicateur comprend l'élève qui a obtenu une sanction des études collégiales dans le même programme ou non et dans le même collège ou non que ceux au 1^{er} trimestre d'inscription. La mesure indique le **taux global d'obtention d'une sanction des études collégiales**, soit la somme des DEC et des AEC obtenus par les élèves de la cohorte. Seule la première sanction des études collégiales obtenue par l'élève est considérée dans le calcul.

Source : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Direction générale des affaires universitaires et collégiales, Direction de l'enseignement collégial, CSE Indicateurs Cheminement collégial, version 2009-V2.

Indicateur 2 : taux de diplomation deux ans après la durée prévue

GRAPHIQUE 8 : Taux global d'obtention d'une sanction des études collégiales (DEC ou AEC) deux ans après la durée prévue¹, cohortes de 1993 à 2004, région du Saguenay–Lac-Saint-Jean et ensemble du Québec, chez les femmes

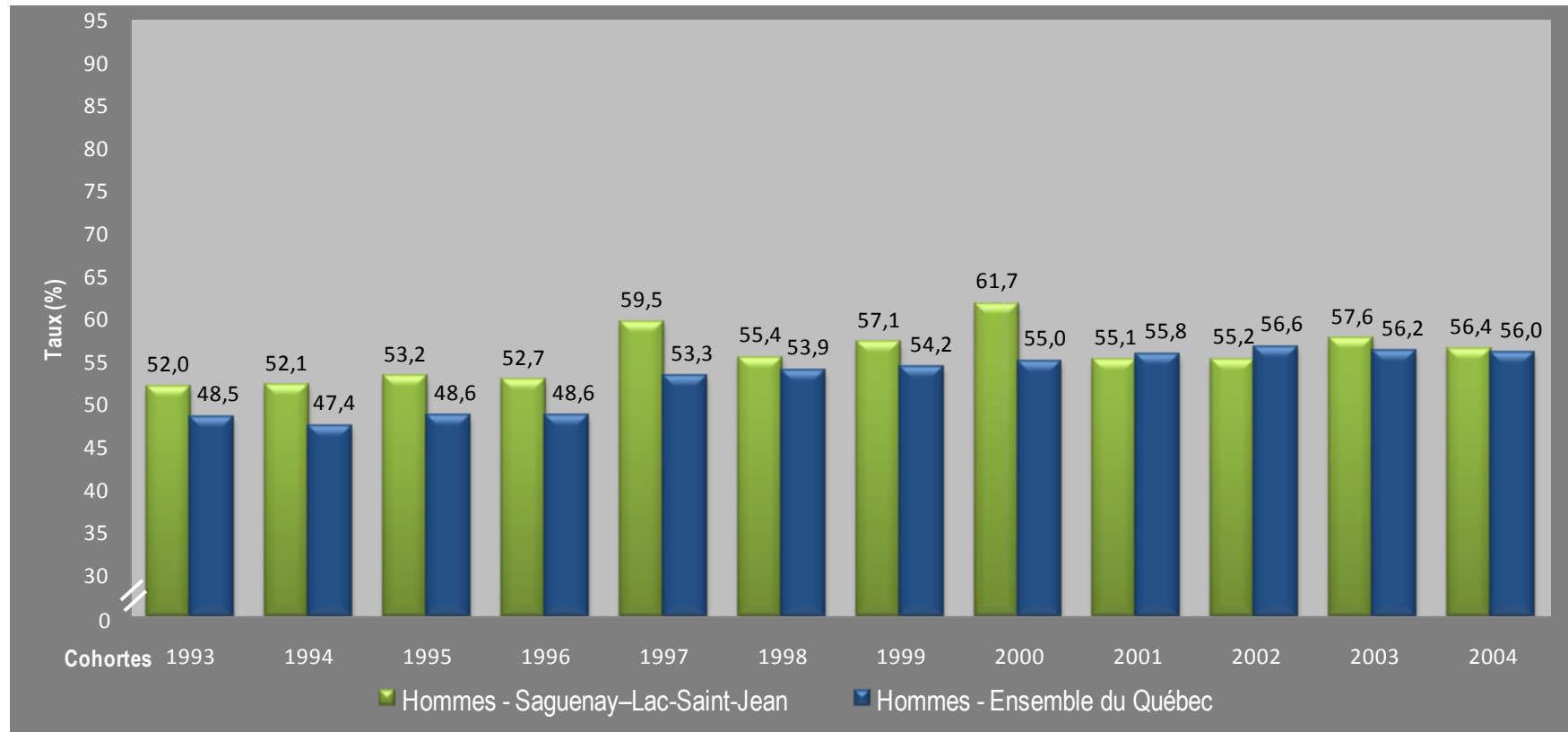


¹ Le taux d'obtention d'une sanction des études collégiales est calculé 2 ans après la durée prévue des études, c'est-à-dire 4 ans pour les programmes de DEC en formation préuniversitaire et 5 ans pour ceux en formation technique. Pour la session d'accueil et la session de transition, le taux est donné 5 ans après le début des études collégiales. L'indicateur comprend l'élève qui a obtenu une sanction des études collégiales dans le même programme ou non et dans le même collège ou non que ceux au 1^{er} trimestre d'inscription. La mesure indique le **taux global d'obtention d'une sanction des études collégiales**, soit la somme des DEC et des AEC obtenus par les élèves de la cohorte. Seule la première sanction des études collégiales obtenue par l'élève est considérée dans le calcul.

Source : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Direction générale des affaires universitaires et collégiales, Direction de l'enseignement collégial, CSE Indicateurs Cheminement collégial, version 2009-V2.

Indicateur 2 : taux de diplomation deux ans après la durée prévue

GRAPHIQUE 9 : Taux global d'obtention d'une sanction des études collégiales (DEC ou AEC) deux ans après la durée prévue¹, cohortes de 1993 à 2004, région du Saguenay–Lac-Saint-Jean et ensemble du Québec, chez les hommes



¹ Le taux d'obtention d'une sanction des études collégiales est calculé 2 ans après la durée prévue des études, c'est-à-dire 4 ans pour les programmes de DEC en formation préuniversitaire et 5 ans pour ceux en formation technique. Pour la session d'accueil et la session de transition, le taux est donné 5 ans après le début des études collégiales. L'indicateur comprend l'élève qui a obtenu une sanction des études collégiales dans le même programme ou non et dans le même collège ou non que ceux au 1^{er} trimestre d'inscription. La mesure indique le **taux global d'obtention d'une sanction des études collégiales**, soit la somme des DEC et des AEC obtenus par les élèves de la cohorte. Seule la première sanction des études collégiales obtenue par l'élève est considérée dans le calcul.

Source : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Direction générale des affaires universitaires et collégiales, Direction de l'enseignement collégial, CSE Indicateurs Cheminement collégial, version 2009-V2.

Indicateur 2 : taux de diplomation deux ans après la durée prévue

TABLEAU 4 : Taux global d'obtention d'une sanction des études collégiales (DEC ou AEC) deux ans après la durée prévue¹, cohortes de 1993 à 2004, région du Saguenay–Lac-Saint-Jean et ensemble du Québec, selon le type de formation

TYPE DE FORMATION	COHORTE (AUTOMNE)												
	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	
<i>Saguenay–Lac-Saint-Jean</i>													
❖ Préuniversitaire	%	67,1	65,7	70,9	72,0	73,0	73,8	74,2	73,0	72,2	69,8	72,5	71,3
	NI ²	(1 607)	(1 702)	(1 500)	(1 448)	(1 398)	(1 319)	(1 319)	(1 240)	(1 171)	(1 093)	(1 080)	(1 020)
❖ Technique	%	60,2	63,0	63,1	67,6	69,6	69,5	70,4	72,8	67,6	72,4	70,1	64,6
	NI ²	(1 228)	(1 130)	(1 125)	(1 194)	(1 233)	(1 203)	(1 145)	(1 050)	(1 130)	(966)	(976)	(983)
❖ Accueil ou transition ³	%	33,2	32,6	31,8	33,9	36,8	39,3	40,1	45,2	41,4	32,2	41,1	41,0
	NI ²	(398)	(460)	(591)	(693)	(383)	(433)	(456)	(394)	(367)	(307)	(280)	(293)
<i>Ensemble du Québec</i>													
❖ Préuniversitaire	%	60,6	59,8	62,1	63,5	66,7	66,8	67,0	68,3	69,9	69,9	70,3	69,5
	NI ²	(31 323)	(31 647)	(30 820)	(30 581)	(27 787)	(28 186)	(27 690)	(26 451)	(25 820)	(25 488)	(25 961)	(26 182)
❖ Technique	%	50,1	50,8	52,2	53,4	56,9	58,4	59,0	60,7	61,3	63,1	61,8	60,5
	NI ²	(15 195)	(14 844)	(15 507)	(16 399)	(15 999)	(16 019)	(15 452)	(14 769)	(14 799)	(13 309)	(12 456)	(12 365)
❖ Accueil ou transition ³	%	34,4	31,4	32,6	34,5	38,2	38,9	39,5	39,9	42,9	40,0	41,4	40,6
	NI ²	(3 493)	(4 125)	(4 702)	(5 306)	(3 892)	(3 948)	(4 141)	(4 218)	(4 366)	(4 747)	(4 548)	(4 613)

¹ Le taux d'obtention d'une sanction des études collégiales est calculé 2 ans après la durée prévue des études, c'est-à-dire 4 ans pour les programmes de DEC en formation préuniversitaire et 5 ans pour ceux en formation technique. Pour la session d'accueil et la session de transition, le taux est donné 5 ans après le début des études collégiales. L'indicateur comprend l'élève qui a obtenu une sanction des études collégiales dans le même programme ou non et dans le même collège ou non que ceux au 1^{er} trimestre d'inscription. La mesure indique le **taux global d'obtention d'une sanction des études collégiales**, soit la somme des DEC et des AEC obtenus par les élèves de la cohorte. Seule la première sanction des études collégiales obtenue par l'élève est considérée dans le calcul.

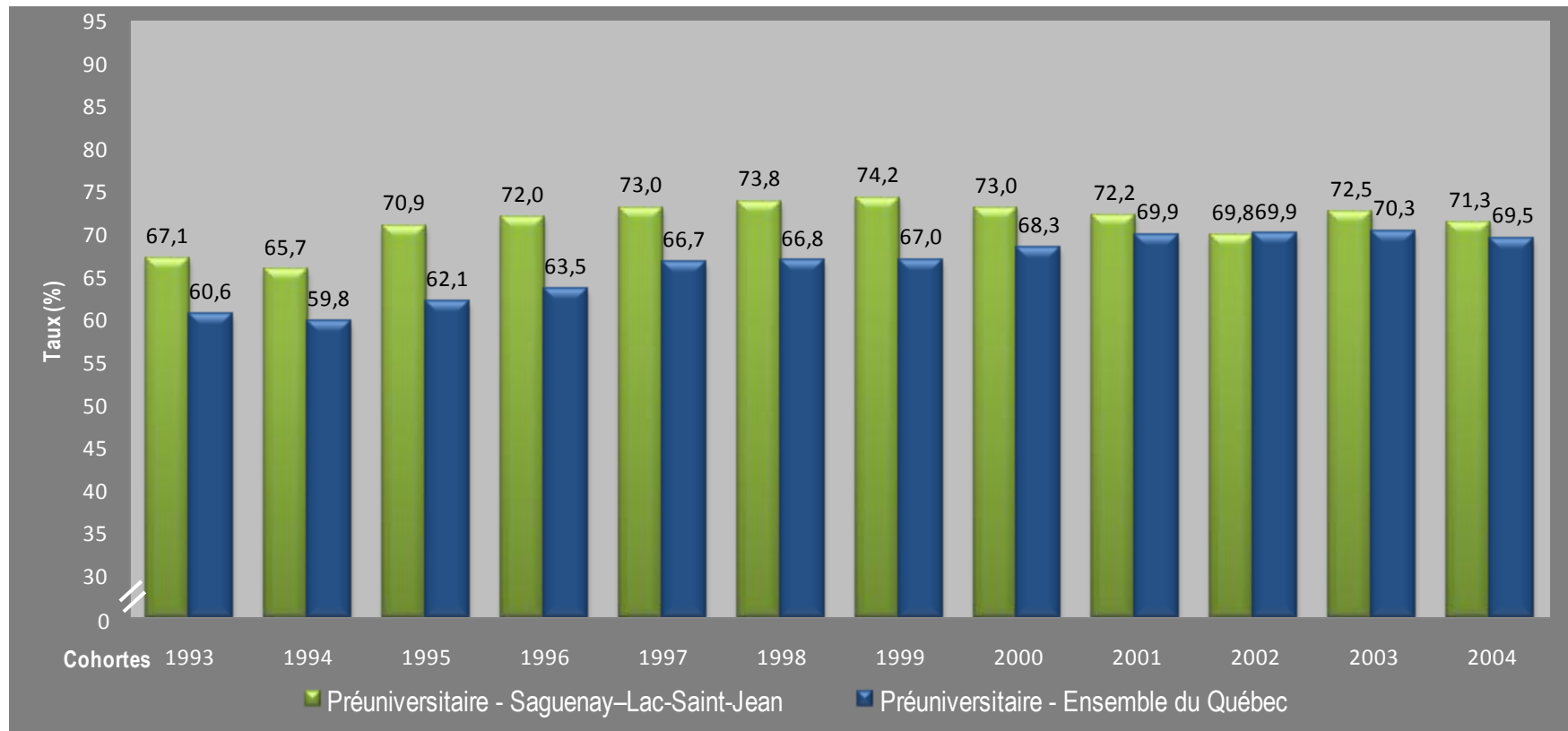
² NI = Nouveaux inscrits, soit les élèves ayant commencé leurs études collégiales à un même trimestre d'automne.

³ Ce type de formation regroupe deux possibilités de cheminement : la session d'accueil et intégration (SAI) et la session de transition.

Source : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Direction générale des affaires universitaires et collégiales, Direction de l'enseignement collégial, CSE Indicateurs Cheminement collégial, version 2009-V2.

Indicateur 2 : taux de diplomation deux ans après la durée prévue

GRAPHIQUE 10 : Taux global d'obtention d'une sanction des études collégiales (DEC ou AEC) deux ans après la durée prévue¹, cohortes de 1993 à 2004, région du Saguenay–Lac-Saint-Jean et ensemble du Québec, formation préuniversitaire

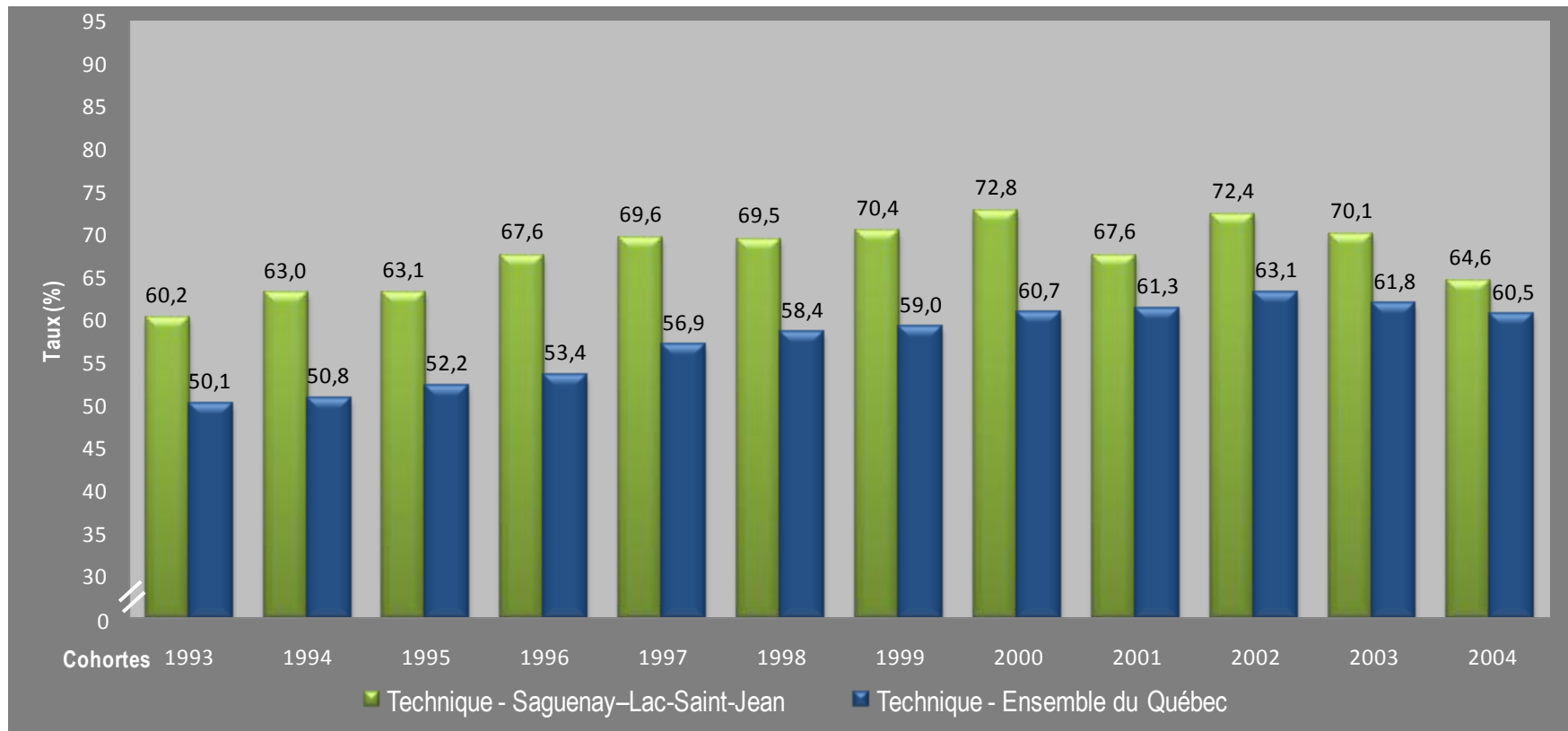


¹ Le taux d'obtention d'une sanction des études collégiales est calculé 2 ans après la durée prévue des études, c'est-à-dire 4 ans pour les programmes de DEC en formation préuniversitaire et 5 ans pour ceux en formation technique. L'indicateur comprend l'élève qui a obtenu une sanction des études collégiales dans le même programme ou non et dans le même collège ou non que ceux au 1^{er} trimestre d'inscription. La mesure indique le **taux global d'obtention d'une sanction des études collégiales**, soit la somme des DEC et des AEC obtenus par les élèves de la cohorte. Seule la première sanction des études collégiales obtenue par l'élève est considérée dans le calcul.

Source : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Direction générale des affaires universitaires et collégiales, Direction de l'enseignement collégial, CSE Indicateurs Cheminement collégial, version 2009-V2.

Indicateur 2 : taux de diplomation deux ans après la durée prévue

GRAPHIQUE 11 : Taux global d'obtention d'une sanction des études collégiales (DEC ou AEC) deux ans après la durée prévue¹, cohortes de 1993 à 2004, région du Saguenay–Lac-Saint-Jean et ensemble du Québec, formation technique

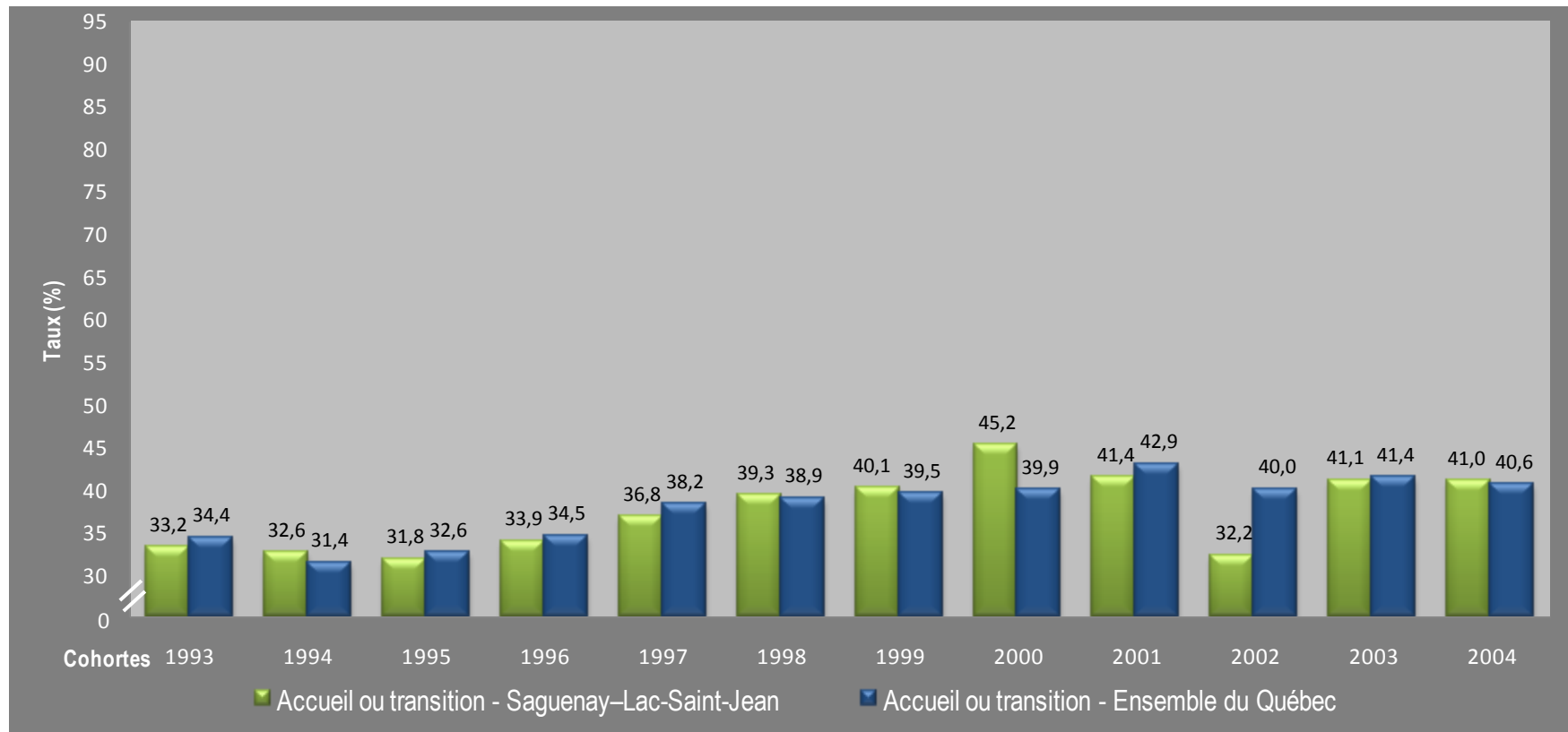


¹ Le taux d'obtention d'une sanction des études collégiales est calculé 2 ans après la durée prévue des études, c'est-à-dire 4 ans pour les programmes de DEC en formation préuniversitaire et 5 ans pour ceux en formation technique. L'indicateur comprend l'élève qui a obtenu une sanction des études collégiales dans le même programme ou non et dans le même collège ou non que ceux au 1^{er} trimestre d'inscription. La mesure indique le **taux global d'obtention d'une sanction des études collégiales**, soit la somme des DEC et des AEC obtenus par les élèves de la cohorte. Seule la première sanction des études collégiales obtenue par l'élève est considérée dans le calcul.

Source : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Direction générale des affaires universitaires et collégiales, Direction de l'enseignement collégial, CSE Indicateurs Cheminement collégial, version 2009-V2.

Indicateur 2 : taux de diplomation deux ans après la durée prévue

GRAPHIQUE 12 : Taux global d'obtention d'une sanction des études collégiales (DEC ou AEC) deux ans après la durée prévue¹, cohortes de 1993 à 2004, région du Saguenay–Lac-Saint-Jean et ensemble du Québec, accueil ou transition²



¹ Le taux d'obtention d'une sanction des études collégiales est calculé 2 ans après la durée prévue des études, c'est-à-dire 4 ans pour les programmes de DEC en formation préuniversitaire et 5 ans pour ceux en formation technique. L'indicateur comprend l'élève qui a obtenu une sanction des études collégiales dans le même programme ou non et dans le même collège ou non que ceux au 1^{er} trimestre d'inscription. La mesure indique **le taux global d'obtention d'une sanction des études collégiales**, soit la somme des DEC et des AEC obtenus par les élèves de la cohorte. Seule la première sanction des études collégiales obtenue par l'élève est considérée dans le calcul.

² Ce type de formation regroupe deux possibilités de cheminement : la session d'accueil et intégration (SAI) et la session de transition.

Source : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Direction générale des affaires universitaires et collégiales, Direction de l'enseignement collégial, CSE Indicateurs Cheminement collégial, version 2009-V2.